

24-B-0047

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU BUREAU

**GRANDS ÉVÉNEMENTS - SOUTIEN A UN ÉVÉNEMENT METROPOLITAIN - PARIS
ROUBAIX - ACCOMPAGNEMENT DE LA MEL**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau ;

Dans le cadre du projet métropolitain mené en matière de Politique Sportive, il s'agit de poursuivre, par le biais des événements sportifs, les actions concourant au rayonnement national, européen et international de la MEL par sa capacité d'innovation, sa richesse sportive et son vivre ensemble

I. Exposé des motifs

Par délibération n° 7 du 20 novembre 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'intervenir en matière de « Soutien et Promotion d'Événements Sportifs Métropolitains »

Paris-Roubaix est l'une des plus anciennes courses cyclistes, créée en 1896 par Théodore Vienne après l'ouverture du nouveau vélodrome de Roubaix. Cette année pour sa 121ème édition, cette course mythique qui fait partie du patrimoine se déroulera le dimanche 7 avril 2024. Depuis 1968, elle ne part plus de Paris mais de Compiègne, avant de parcourir plus de deux cent cinquante kilomètres vers notre Métropole. Environ 2 000 spectateurs sont présents chaque année le samedi lors de la présentation des équipes et le dimanche matin au départ de l'épreuve.

a. Description des objectifs

Depuis Compiègne, les coureurs parcourront près de 257 km dont 29 secteurs pavés (55 kms). Dans chaque ville ou village traversé, des animations sportives ou culturelles ou des temps festifs seront organisées.

Grand rendez-vous des courses cyclistes de printemps, cet événement sportif mondialement connu est très largement relayé par les médias français et étrangers (4,6 millions de téléspectateurs sur le réseau France Télévision). En 2024, ce week-end cycliste prendra encore une autre dimension avec l'arrivée d'une quatrième course



- les Espoirs (U23) - qui viendront compléter les 3 catégories habituelles, juniors, féminine et professionnels.

Le samedi 6 avril matin, 6 000 cyclistes amateurs se réuniront pour participer aux différents circuits proposés pour Paris-Roubaix Challenge et ainsi, goûter au parcours de l'épreuve mythique avec l'arrivée finale sur le vélodrome historique André-Pétrieux. L'après-midi aura lieu la 4ème édition de Paris-Roubaix Femmes avec Zwift (Épreuve UCI).

Le dimanche 7 avril, arrivée en tout début d'après-midi de Paris-Roubaix juniors suivi de Paris-Roubaix Espoirs en milieu d'après-midi et vers 17h, arrivée de la 121ème édition de Paris-Roubaix Élites (Épreuve internationale UCI).

Les épreuves phares du week-end, Paris-Roubaix Femmes avec Zwift et Paris-Roubaix Élites attirent un public très nombreux venu du monde entier et permettent une mise en lumière de la Métropole. Des centaines de milliers de spectateurs (français, belges, britanniques, hollandais) sont présents le long des routes et sur le site d'arrivée du vélodrome de Roubaix (3 500 spectateurs en moyenne). Ce public fervent amateur de cyclisme suit les courses cyclistes dès le début de la saison chaque année et loge dans les hôtels métropolitains qui voient leurs réservations augmenter à l'approche de l'événement. Cet événement attire également un public familial, à la fois métropolitain et frontalier, qui vient nombreux soutenir les coureurs et les coureuses tout au long du parcours, ainsi que sur le site de départ et d'arrivée. La ferveur populaire y est très importante.

Au-delà de la renommée de l'épreuve, en soutenant cet événement il s'agit pour la Métropole Européenne de Lille d'assurer la promotion du sport, d'entretenir l'attrait du cyclisme sur le territoire et de participer au développement et à l'essor du cyclisme féminin avec le plus grand opérateur mondial du cyclisme A.S.O.

Sport de compétition pour les professionnels et les amateurs, le cyclisme est également un mode de déplacement doux et durable qu'il convient de rendre accessible au plus grand nombre et de promouvoir en lien avec nos politiques publiques.

Comme chaque année, le dispositif sociétal avec la dictée de Paris-Roubaix sera renouvelé auprès des établissements scolaires métropolitains. La dictée aura lieu courant mars 2024 dans la salle du Conseil de la MEL avec les écoles des communes du territoire traversées par la course et avec la participation des jeunes athlètes ambassadeurs 2024 de la MEL.

Par ailleurs, Paris-Roubaix s'est inscrit dans une démarche écoresponsable depuis quelques années. La MEL, la ville de Roubaix et A.S.O se sont associées afin de limiter la production de déchets et de proposer aux participants, spectateurs et prestataires un tri ludique des déchets. Les véhicules officiels A.S.O en course seront restreints avec l'optimisation du covoiturage des suiveurs et une flotte 100% hybride. Une alimentation « responsable » sera proposée dans les espaces d'hospitalités et de



relations publiques avec des produits 100% français et de saison, des contenants recyclables ou recyclés.

b. Modalités du partenariat

Pour cette édition 2024 du Paris Roubaix, la MEL, sollicitée par la ville de Roubaix, propose de renouveler son soutien et de reconduire la subvention 2023 à l'identique, soit 35 000 euros.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 394 700,88 Euros et se décompose de la manière suivante :

Département	15 000,00 €
MEL	35 000,00 €
Ville de Roubaix	304 700,88 €
Prestations en nature	40 000,00 €

Ce soutien contribue à la visibilité et au rayonnement de la MEL, sur le parcours de la course professionnelle et dans l'enceinte du vélodrome notamment.

La ville de Roubaix propose aux partenaires institutionnels tels que la MEL et le Département d'afficher leur visibilité sur la lice du vélodrome, ainsi que leurs logos de façon permanente (toute l'année) sur la piste du vélodrome historique.

La MEL bénéficie ainsi de visibilité complémentaire à celle contractualisée avec A.S.O. par ailleurs.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet "Paris-Roubaix 2024" en tant qu'événement d'intérêt métropolitain ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant global maximal de 35 000 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec la Ville de Roubaix ;

- 4) D'imputer les dépenses d'un montant global maximal de 35 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ